REM FORMATION

Permis Trafic CHARLES DE GAULLE

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Personnels salariés en entreprise susceptibles de conduire en zone « Coté Piste » sur les aires de trafic de Roissy CDG dans le cadre de son activité professionnelle

Pré-requis

- Détenir un permis de conduire valable sur le territoire français correspondant à la catégorie de véhicule susceptible d'être utilisé, comme prévu par le code de la route
- Détenir une attestation provisoire de réussite au permis T théorique d'ORLY de – de 30 jours ou un permis Trafic valide sur l'aéroport de Roissy CDG
- Détenir un Titre de Circulation Aéroportuaire Roissy CDG valide avec le TRA minimum.
- Disposer d'un gilet haut visibilité.

Objectifs pédagogiques

Le programme est constitué d'un module théorique permettant de connaître les règles de conduite en zone aéroportuaire, l'environnement aéroportuaire aire de manoeuvre, aires de trafic, de respecter la cohabitation avions, véhicules, piétons et d'être conscient des risques liés au souffle et à l'aspiration des moteurs avions, aux collisions et à l'incendie.

Les contrôles
- Les risques rencontrés sur les aires de Trafic
- Les points sensibles sur l'aéronef
- Connaissance des obligations et interdictions des intervenants autour de l'avion
- Connaissances des règles de circulation en zone réservé

Description / Contenu

- Présentation des aires de trafic et des aires de manoeuvre
- Présentation générale de l'aéroport, de l'aire de mouvement, de l'aire de manoeuvre et de l'aire de trafic
- Les Pistes et V.C.A
- Les cheminements véhicules
- Consignes de sécurité des zébras
- Les contrôles d'accès piétons et véhicules en zone réservée
- Circulation et consignes de sécurité sur les aires de trafic
- Circulation des véhicules et engins hors gabarits
- Respect du code de la route et du règlement d'exploitation (véhicules et piétons)
- Respect des limitations de vitesse sur les aires de trafic-
- Les principales causes d'accidents sur les aires (aspiration, souffle, collision, incendie)
- Franchissement d'une V.C.A
- Véhicules autorisés à circuler sur les V.C.A

- Consignes en cas de panne sur une V.C.A
- Les doubles stops
- Longueur maximum d'un convoi de chariots et l'interdiction de l'enjamber
- Respect de pénétrer dans un parking avion
- Circulation et consignes de sécurité dans un parking avion
- Respect des limites d'un parking avion (ligne de sécurité et délimitation du parking avion)
- Périmètres de sécurité collision
- Sens de circulation
- Limitation de vitesse dans le parking avion
- Périmètre de sécurité incendie
- Le danger des avions à hélices
- Circulation et consignes de sécurité dans les galeries bagages
- Circulation des piétons
- Organismes habilités au respect des règles de circulation
- Les numéros de téléphones utiles
- Les sanctions

Sensibilisation : la sécurité sur les aires de trafic

Modalités pédagogiques

Formation théorique dispensée en présentiel en salle.
• L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Moyens et supports pédagogiques

Formation en présentiel
Cours théorique / tableau / paperboard / livret stagiaire adapté à l'aéroport

Modalités d'évaluation et de suivi

Test de validation théorique type QCM
Réussite à l'évaluation: note sup ou égale à 16/20 (80% de bonnes réponses)
Une attestation individuelle de suivi de formation est délivrée après réussite au test théorique

Validité de la formation : 24 mois (2 ans)

Nécessite une validation pratique de conduite sur les aires de trafic effectué par l'employeur par un formateur interne ou externe ayant à minima un an de pratique de la conduite sur les aires de trafic..

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

NOTRE FORMATRICE DAMIENNE
Spécialiste de la formation à la conduite sur piste et aux règles de coactivité sur les aires de trafic, Damienne accompagne depuis plus de 20 ans les agents d'exploitation, intérimaires et prestataires opérant sur la plateforme de Roissy-CDG.

Elle a conçu et animé les modules Permis T pour toutes les entités du groupe Transdev Aéroportuaire (passagers & fret), et assure également la formation réglementaire sûreté 11.2.6.2, centrée sur les risques liés à l'environnement piste.
Formatrice terrain aguerrie, elle connaît parfaitement les exigences opérationnelles d'ADP, les règles de circulation en zone côté piste, les contraintes liées à la coactivité avec les aéronefs, et les obligations documentaires associées aux autorisations d'accè
Habilitation du formateur par les services d'ADP.

09/10/2026